



Assises Régionales du Travail Social

03 juin 2014

Mutations du travail social

Les mutations de la société ont profondément modifié le travail social. Des changements institutionnels, la finalisation de nouvelles politiques transversales au niveau national ou local (en particulier la politique de la ville et la politique de lutte contre les exclusions), l'émergence ou l'affirmation de nouveaux partenaires en ont transformé le cadre. La massification des problèmes d'exclusion conjuguée avec le développement progressif de nouvelles missions et de nouvelles façons d'exercer le travail social ont modifié amplement le quotidien des travailleurs sociaux. Même les professions les plus anciennes et les mieux identifiées sont confrontées à des logiques nouvelles, où la transversalité des problèmes sociaux, la pluridisciplinarité, le partenariat, le travail collectif, le cumul de précarités constituent autant de nouveaux défis.

Des défis que les travailleurs sociaux paraissent prêts à relever. En témoignent les réflexions qu'avec leurs représentants ils mènent depuis des années et les innovations qu'ils introduisent, au jour le jour, dans leurs métiers et leurs traditions professionnelles pour répondre mieux aux besoins de nos concitoyens. Pour autant, leurs réflexions et leurs innovations ne porteront tous leurs fruits qu'à la condition que la société tout entière sache leur apporter son soutien.

L'adaptation du travail social aux mutations de la société ne peut s'envisager sans que les personnes bénéficiaires soient remises au centre du travail social.

- CLARIFIER LA PLACE ET LE RÔLE DU TRAVAIL SOCIAL

Tenter de donner plus de sens au travail social - et telle est bien la démarche qui anime les décideurs et les travailleurs sociaux eux-mêmes - implique de repositionner préalablement le travail social sur les responsabilités qui sont les siennes : toutes ses responsabilités, mais uniquement ses responsabilités. Cela suppose aussi de redéfinir la place des bénéficiaires et de la collectivité tout entière dans l'effort de reconstruction du lien social.

A - DES BÉNÉFICIAIRES ACTEURS DE LEUR PROPRE DEVENIR

Le travail social a pour vocation première d'aider à ce qu'une personne, une famille ou un groupe de personnes ait accès aux droits que la société lui confère et crée ou recrée des liens sociaux.

C'est à partir des attentes du bénéficiaire, de ses problèmes, de la perception qu'il a de son propre devenir, de ses potentialités visibles ou à faire émerger que doit se développer le travail social. Celui-ci devra lui permettre de devenir l'acteur de sa relation avec la société et de la réappropriation de ses droits.

Cette affirmation est puissante de conséquences sur ce que doit devenir le travail social et sur les efforts que doivent poursuivre pour certains, accomplir pour d'autres, les décideurs et les intervenants sociaux. Les objectifs de l'action sociale doivent s'articuler autour des aptitudes, motivations et besoins réels de la personne. Les dispositifs doivent y répondre de façon pertinente. L'organisation du travail social doit s'adapter aux modes d'expression de ces attentes. L'action quotidienne doit se développer non pas à la place, mais auprès de la personne, dans sa démarche de reconquête. L'action doit se développer aussi auprès du groupe et de l'environnement de la personne. L'évaluation de ces objectifs, dispositifs et actions doit avoir pour critère premier le bénéficiaire, la satisfaction de ses attentes légitimes et l'effectivité de la reconquête par lui de ses droits.

Toutes ces orientations sont, par nature, antagonistes avec toute politique inspirée par une volonté de rétablir une certaine forme de contrôle social.





L'affirmation indispensable de ce principe, on le voit, impose la détermination d'une démarche globale nouvelle et la mise en œuvre d'adaptations profondes, dont une partie seulement est, pour l'heure, engagée.

B - ON NE PEUT ET ON NE DOIT PLUS DEMANDER AU TRAVAIL SOCIAL DE RÉGLER DES PROBLÈMES EXTÉRIEURS À SON CHAMP

Le travail social a, depuis le milieu des années deux mille-dix, avec l'apparition de la crise économique et la massification des problèmes d'exclusion, été appelé à résoudre toutes les difficultés non seulement d'ordre social, mais aussi de nature différente ne relevant pas de sa compétence.

Les travailleurs sociaux se comparent souvent - et à juste titre - aux « *pompiers* » de la société, qui, avec des moyens limités, doivent apporter une solution à tout problème que la collectivité génère et ne réussit pas à pallier.

Un terme clair doit être mis à cette évolution. Le travail social ne peut pas à lui seul répondre, malgré l'implication et la créativité de ses acteurs, à toutes les formes d'exclusion.

Ce n'est pas le travail social en soi qui crée de l'emploi et les conditions d'une reprise économique durable. Il accompagne le bénéficiaire, en valorisant ses potentialités, vers une possibilité de retour à l'emploi, grâce, par exemple, au réapprentissage des savoirs de base, à l'acquisition d'une formation professionnelle et à une redécouverte de sa propre valeur. Les travailleurs sociaux, en collaboration avec d'autres opérateurs, peuvent, de façon temporaire, proposer un emploi, par le biais par exemple des entreprises d'insertion. Mais ils

ne maîtrisent pas la solution pour un retour effectif à un emploi durable. Cette solution dépend pour partie de la poursuite de la croissance et des politiques de la formation et de l'emploi, car le travail demeure et demeurera un vecteur majeur de lien social, même s'il n'est pas exclusif.

Aussi, ne faut-il pas revendiquer que tout soit mis en œuvre pour que la croissance économique crée des emplois, qu'il faudra rendre accessibles à tous par un important effort de formation.

Il convient de rappeler, en effet, le caractère indispensable de la création d'emplois dont doivent pouvoir bénéficier les publics souffrant de handicaps ou en état de précarité.

A ce titre, par les emplois qu'elles peuvent offrir, les activités entrepreneuriales sont un vecteur éminent de lien social et redonnent toute sa valeur au travail comme élément essentiel de l'insertion des personnes à la vie collective.

L'adaptation du statut coopératif pourrait, à cet égard, contribuer à améliorer les possibilités de multi partenariat : salariés, usagers, bénéficiaires, fonds d'épargne solidaire, collectivités locales... dans la constitution de fonds propres et la gestion de ces activités.

De la même façon, en un temps où de si nombreuses personnes n'ont pas de toit, il n'entre pas dans la compétence du travail social de décider la construction de logements. Il peut seulement accompagner le demandeur pour l'aider à réunir les conditions d'un retour vers un logement décent ; mais au-delà, la réponse institutionnelle aux besoins dépend de la politique de construction de logements sociaux, plus nombreux, mieux répartis sur le territoire et répondant mieux aux attentes des familles. Les mesures récemment proposées par le gouvernement vont, de ce point de vue, dans le bon sens, sous réserve d'une réelle volonté politique des pouvoirs locaux.

C - MÊME DANS SON CHAMP, QUI EST CELUI DU RÉTABLISSEMENT DU LIEN SOCIAL, LE TRAVAIL SOCIAL NE PEUT AGIR SEUL

Les travailleurs sociaux et les structures dont ils dépendent ne peuvent pas tout en matière d'action sociale.

La lutte contre l'exclusion et les problèmes sociaux passent - et le CESER MP l'a rappelé à de nombreuses reprises - par une implication de la collectivité nationale tout entière.

Ainsi, les partis politiques, les collectivités publiques, les syndicats, les associations, les entreprises, les professions de santé ainsi que les familles doivent être soutenus dans leur démarche visant à apporter - chacun à sa mesure - une part des réponses sociales.

Mais leur dessein s'essoufflera vite si ces structures sociales ne sont pas soutenues dans leur démarche par la société dans son ensemble.



Réaffirmer ces trois principes fondateurs ne doit pas être compris comme un exercice de style. C'est la condition *sine qua non* d'une reconnaissance - à la juste place qui est la sienne - du travail social et de la responsabilité de chacun sans lesquelles les adaptations suivantes seraient illusoirs.

- UNE COMMANDE PUBLIQUE PLUS LISIBLE, MIEUX COORDONNÉE ET PARTAGÉE

Plusieurs pistes doivent, à ce titre, être poursuivies, pour améliorer le diagnostic de l'existant, poser des objectifs dans une démarche partagée par les travailleurs et recentrée sur les bénéficiaires, définir les modalités d'une évaluation performante et améliorer l'efficacité des dispositifs.

A - AMÉLIORER LE DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

- ⇒ *Développer les démarches et les outils*
- ⇒ *Développer la dimension qualitative du diagnostic*
- ⇒ *Assurer le partage entre les partenaires à une action*
- ⇒ *Formaliser, en concertation, les objectifs de l'action sociale*
- ⇒ *Renforcer les moyens des ministère en charge de la solidarité*

B - ASSOCIER LES BÉNÉFICIAIRES ET LES TRAVAILLEURS SOCIAUX AUX DÉMARCHES DE DIAGNOSTIC.

C - DÉFINIR DES CONDITIONS D'ÉVALUATION PERFORMANTE DES DISPOSITIFS DE L'ACTION SOCIALE.

D - RESPECTER, EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, LA MARGE DE MANOEUVRE ET D'INITIATIVE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

- ASSURER UNE MEILLEURE COORDINATION ENTRE LES DONNEURS D'ORDRE POUR LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI DE LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

A - RÉNOVER LA TERRITORIALISATION DE L'ACTION SOCIALE

- 1. Clarifier le rôle des différents partenaires institutionnels**
- 2. Développer une nouvelle approche des territoires**

B - AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES DÉCIDEURS

- ⇒ ***Assurer une coordination des politiques sociales***

La pierre angulaire d'une modernisation de la politique sociale repose en fait sur la programmation concertée des actions entre les partenaires.

- ⇒ ***Promouvoir les démarches pluriannuelles***

- ⇒ ***Mieux articuler les schémas sectoriels et le schéma global d'action sociale départementale.***



En résumé

Le Conseil Economique Social Environnemental de Midi-Pyrénées s'est, au cours d'élaboration de divers avis, penché sur l'évolution du travail social. Dans la lignée de ses travaux antérieurs qui traitaient de certains aspects du travail social et de ses diverses mutations, le CESER Midi-Pyrénées propose de restituer clairement le travail social, de le centrer sur la personne comme actrice de son propre devenir et d'en assurer la reconnaissance par la collectivité nationale tout entière. (*faire avec* plutôt *que faire pour*)

Cette première réflexion doit donner lieu à :

- la clarification de la commande publique à l'écoute des aspirations des bénéficiaires ;
- à la mise en cohérence de l'intervention des nombreux acteurs sur un territoire adapté ;
- à une meilleure formation des travailleurs sociaux ;
- à l'offre et à la reconnaissance de parcours professionnels qui valorisent leurs efforts et leurs expériences.

Confronté aux mutations les plus difficiles de notre société, le travail social est aussi au cœur des évolutions les plus prometteuses. Il participe hautement au mouvement vers une reconnaissance plus affirmée et plus complète de tous les droits de la personne humaine et de son égale dignité. Il contribue à conjuguer les évolutions sociales, le progrès des méthodes et la dimension éthique et solidaire indispensable à toute la société.

Denis-René VALVERDE

Référence :

- Avis d'avril 2012 sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation d'handicap,
- Avis réactif de notre structure sur le contrat du Plan Régional des Formations Professionnelles (nov.2011)
- partie du projet d'avis de la Vulnérabilité Economique et Sociale à l'Exclusion qui traite du "Changer de regard"

